

N°BC2007.2/24

OBJET : Enseignement public musical : Autorisation de recourir à 13 intervenants extérieurs pour le spectacle autour de Steve Reich intitulé « Electric Counterpoint » organisé par l'Ecole de Musique de Limeil-Brévannes qui aura lieu le 17 Mars 2007 à l'Auditorium de Créteil. Fixation des taux de vacation.

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211.1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2006.5/52 du 28 juin 2006, regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la communauté d'agglomération a reconnu l'intérêt communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2002.6/121 du 2 octobre 2002 modifiée, donnant délégation au Bureau Communautaire pour fixer le taux de rémunération d'intervenants dans le cadre des manifestations organisées dans les équipements culturels communautaires,

CONSIDERANT l'intérêt que présente le spectacle autour de Steve Reich intitulé « Electric Counterpoint » qui aura lieu le 17 Mars 2007 à l'Auditorium de Créteil,

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à 13 guitaristes pour mener à bien ce projet,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : **AUTORISE** l'intervention et la rémunération de 13 guitaristes pour le spectacle autour de Steve Reich intitulé « Electric Reich » qui aura lieu le 17 Mars 2007 à l'Auditorium de Créteil.

ARTICLE 2 : **FIXE** le taux de vacation à 70 € net le service, soit 84,86 € brut auxquels s'ajoutent 31,65 € de charges patronales.

ARTICLE 3 : **DIT** que le coût total pour la collectivité s'élèvera à 233,02 € pour deux services et pour chaque intervenant.

ARTICLE 4 : **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget 2007 de la Communauté d'Agglomération.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE MARS DEUX MIL SEPT.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA